

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

Date de la
Convocation
04/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre
le onze décembre
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD Béatrice, FAURE Emilie, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas, ODIN Edwige, PATOILLARD Emilie, SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : DEVUN Carole, BLACHON Daniel, SABOT Norbert.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Madame Béatrice BROCARD a été nommée secrétaire de séance.

N° 2024/07/04

**Adhésions des Communes
de St-Romain-les-Atheux,
St-Régis-du-Coin et de
Jonzieux au SICCDE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical du SICCDE (Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants) a accepté le 16 novembre 2024 les adhésions des communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux et a refusé l'adhésion de St Martin de Valamas. Ces demandes d'adhésions sont faites au vu des délibérations et rapports d'incidences produits par les 3 communes demandeuses.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les adhésions des communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux au Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants.
- **ACTE** le refus de l'adhésion de St Martin de Valamas.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Yves BOMPUIS



AR Prefecture

043-214302275-20241211-2024_07_04-DE
Reçu le 10/01/2025